

<https://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-l-avancement-de-grade-des-secretaires-administratif.html>



Examen professionnel pour l'avancement de grade des Secrétaires administratif-ves

- Métiers - Administratif.ve -

Date de mise en ligne : lundi 27 mai 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un arrêté paru au journal officiel du 14/05/2024 annonce l'examen professionnel pour l'avancement de grade des Secrétaires Administratif-ves, [la note de service est disponible sur le site LégiFrance](#) :

Nombre de places pour la classe supérieure : 64

Nombre de places pour la classe exceptionnelle : 48

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 31/05/2024 au 01/07/2024 à minuit (heure de Paris) et la date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 15/07/2024.

Épreuves :

L'admissibilité est une épreuve écrite qui se déroule dans les centres d'examens le 26/09/2024.

Les candidats déclarés admissibles à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle, il faut déposer le dossier [RAEP](#) avant le 05/11/2024.

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle se déroulera à Paris à partir du 18/11/2024.

Pour vous aider à préparer cet examen :

Vous pouvez consulter le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/> qui permet de retrouver des informations utiles sur :

- les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes,
- les annales,
- les arrêtés fixant la composition des jurys,
- les programmes des épreuves,
- les plannings des épreuves orales,
- les résultats d'admissibilité et d'admission.

Des formations d'aide à la préparation :

Il est possible de s'appuyer sur le site Internet de la formation continue <http://www.formco.agriculture.gouv.fr> et pour celles proposées en interministériel, sur le site Internet <http://safire.fonction-publique.gouv.fr>.

De plus, des formations "dossier RAEP" et "Préparation à l'oral" sont faites par certaines délégations régionales Formco.